

serait de CHF 180.-. Les "macarons" seraient délivrés pour tous les véhicules appartenant à des habitants de Chêne-Bougeries.

- de veiller à ce que la sécurité communale vérifie régulièrement le stationnement.
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
- d'amortir la dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.

Le président souhaite une explication du Conseil administratif sur ce qu'implique le rejet de la délibération : la demande faite auprès de la DGM demeure-t-elle telle valable ?

M. Karr répond que le cap n'est pas changé. Cet objet relève formellement de la compétence du Conseil administratif. Le Conseil municipal s'en est emparé – ce qui est une bonne chose – pour essayer de trouver un consensus sur une autre solution que celle déjà en cours. Cette tentative n'a pas abouti. L'instruction du dossier tel que déposé sur la base du rapport élaboré par Urbaplan et des nombreuses discussions en commission va donc se poursuivre auprès de la DGM.

## **5) Propositions du Conseil administratif**

### ***5.1 Réfection du terrain de football du préau de l'école de Chêne-Bougeries avec création d'un terrain multisports : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 100'100.– TTC)***

Le président précise que la commission Bâtiments et Infrastructures et la commission Jeunesse se sont réunies pour traiter ce point et ont émis un préavis commun. La commission Finances a également émis un préavis. Il passe la parole à M. Gross, membre de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Gross indique que la commission Bâtiments et Infrastructures ainsi que la commission Jeunesse se sont retrouvées le 11 juin. Elles ont reçu à cette occasion M. Silvio Rodrigues, de l'Association « Actions en Chêne », qui est venu présenter le projet de terrain multisports. Les deux commissions étaient enchantées par ce projet, qu'elles ont préavisé favorablement à l'unanimité.

Le président passe la parole à Mme Garcia, membre de la commission Finances.

Mme Garcia indique que la commission Finances a également préavisé à l'unanimité le crédit de Fr. 100'100.– TTC.

Le président passe la parole à M. Locher, responsable du dicastère concerné.

M. Locher relève que le projet a été présenté dans trois commissions et que les conseillers municipaux ont reçu l'ensemble des documents nécessaires. Il est à disposition pour toute explication complémentaire.

Le président ouvre la discussion.

Le président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RÉFECTON DU TERRAIN DE FOOTBALL DU PRÉAU DE L'ÉCOLE DE CHÈNE-BOUGERIES ET CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 100'100.– TTC)**

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable émis lors de la séance du 11 juin 2012 par les commissions Bâtiments et Infrastructures et Jeunesse,

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 12 juin 2012,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par **18 voix pour, soit à l'unanimité**,

**DÉCIDE** d'entreprendre des travaux visant à la réfection du terrain de football du préau de l'école de Chêne-Bougeries ainsi qu'à la création d'un terrain multisports;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit 'engagement de CHF 100'100.– TTC pour couvrir ces travaux;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 100'100.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2013 à 2022.